

Décret de Nomination Officiel

S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN DE FERTHROY, RÉMI LEPRINCE-RINGUET DÉCRÈTE :

En vu de l'article 10 de la Constitution;

En vu de l'article 16 de la Constitution;

<u>Article 1 :</u> Le dénommé Raphaël McNicoll est nommé Ambassadeur et Gouverneur de Ferthroy au Quebec.

<u>Article 2 :</u> En tant qu'Ambassadeur, son rôle est de représenter la Principauté de Ferthroy sur le territoire du Quebec et auprès des Organisations officielles, au nom de S.A.S. le Prince de Ferthroy.

<u>Article 3 : Il</u> fait désormais partie du Corps Diplomatique, placé sous la responsabilité du Ministre des Affaires Etrangères

<u>Article 4 :</u> En tant que Gouverneur, son rôle est de représenter le Prince de Ferthroy auprès des citoyens Ferthroyen présent sur le territoire de Quebec. Il représente l'administration Ferthroyenne.

Article 5: Il dispose des services de l'administration.

<u>Article 6 :</u> Conformément à l'article 63 et 64 de la Constitution, il est responsable de la sécurité et de la sureté des ressortissants Ferthroyens sur place. En outre, il dispose du pouvoir de Police et Judiciaire, sur les Citoyens. Il dispose du droit de recruter les magistrats locaux, tel que les agents de police, juges, militaires et autres agents administratifs dont il aura besoin pour remplir au mieux sa mission.

<u>Article 7:</u> Ce présent Décret sera publié au Journal Officiel si l'intéressé de s'y

<u>Article 7:</u> Ce présent Décret sera publié au Journal Officiel si l'intéressé de s'y oppose pas.

Fait le mardi 26 mai 2020 à Ferthroy,

Son Altesse Sérénissime le Prince Rémi de Ferthroy,

